



FORMATION

Hygiène et salubrité



3 JOURS

Soit 21 heures de formation



De 4 à 20 participants



500€

Objectifs : Savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité liées aux techniques d'effraction cutanée et de perçage corporel.

Pré-requis : Aucun

A qui s'adresse cette formation ? Toute personne souhaitant pratiquer les techniques de maquillage permanent, tatouage et de perçage corporel

Nos formateurs : Professionnels ayant obtenu un diplôme universitaire en hygiène hospitalière ou professionnel exerçant dans le domaine de la santé. Les connaissances sont mises à jour au minimum une fois par an par l'intermédiaire de veille et de formations.

Modalités d'accès : L'inscription est validée après le paiement de la formation. Dans le cadre d'une prise en charge, l'inscription est validée lorsque l'accord de prise en charge est transmis.

Accès handicapés & PMR : Le centre met en place des aménagements spécifiques pour garantir un accès et un apprentissage inclusifs pour chacun.

Document remis : Certificat de formation.

Décret 2008-149 du 19 février 2008 - arrêté du 5 mars 2024 - article r-1311-3 du code de la santé publique



Formation réglementaire :

Le programme de formation proposé est conforme au **décret 2008-149 du 19 février 2008** et à l'**arrêté du 5 mars 2024**. Vous bénéficierez d'un accès aux ressources et aux vidéos avant, pendant et après la formation, ainsi qu'aux supports pédagogiques du centre, incluant un livret de formation, un kit pédagogique et l'ensemble du matériel nécessaire.

Modalités d'évaluation :

Evaluation théorique sous forme de **questionnaire à choix multiples** et pratique pendant **la mise en situation** (test de lavage des mains)

A la fin de votre formation, vous serez capable de :

- Identifier et expliquer les réglementations relatives au tatouage, au maquillage permanent et au perçage.
- Décrire les normes d'hygiène et de sécurité applicables dans ces pratiques.
- Analyser les compositions des encres de tatouage et des bijoux de perçage pour évaluer leur sécurité.
- Reconnaître l'importance du consentement éclairé et des responsabilités éthiques des professionnels.
- Appliquer les bonnes pratiques en matière d'hygiène et de salubrité dans un cadre professionnel.
- Évaluer les produits utilisés en tatouage et perçage en fonction des normes en vigueur.



PROGRAMME

Hygiène et salubrité

JOUR 1 PRÉSENTIEL

Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage, au maquillage permanent et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.

Unité 2 : Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau notamment la cicatrisation.

Unité 3 : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique.

Précautions standards et universelles en hygiène (les flores microbiennes cutanéomuqueuses). Préparer la zone à tatouer ou à percer.
Antiseptiques et désinfectants. Spectres d'action et modalité d'utilisation.
Pourquoi désinfecter ? Comment ? Avec quel matériel ? Nettoyage des locaux et du poste de travail

Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment :

Agent infectieux notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouages et de perçage.
Mécanismes de l'infection, facteurs de risque.
Mode de transmission.
Précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.
Risques allergiques.

JOUR 2 PRÉSENTIEL

Unité 5 : Stérilisation et désinfection du matériel réutilisable thermosensible.

Stérilisation du matériel y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés.
Traçabilité des procédures et des dispositifs.

Unité 6 : Règles de protection du travailleur et notamment les accidents transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.

Unité 7 : Gestion des éliminations des déchets.

Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection).

Unité 9 : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsies pour un geste de tatouage et de perçage.

Connaître la procédure d'hygiène des mains.
Savoir utiliser des gants notamment stériles.
Savoir préparer le poste de travail.
Savoir préparer le matériel, notamment stérile et l'organiser.
Savoir préparer et utiliser un champ stérile.
Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation.

QUESTIONS / REPONSES

Validation de la formation : examen théorique et pratique.



CERTIFICATION

Examen

Passage devant le jury
Durée : 1H00



Le JOUR 1 et le JOUR 2 peuvent être réalisés en distanciel